

## Commune de Jugon-les-Lacs

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## **Zonage d'assainissement - Notice**

L'étude de zonage d'assainissement, réalisée en mars 1998, a été mise à jour en février 2008. Celle-ci tient compte des futures extensions urbaines prévues par le projet de révision du PLU.

Sur le bourg de Jugon, les secteurs de Boutard (zone 1AU3) et de la Marette (zone 1AUz1) sont intégrés dans la zone d'assainissement collective.

Sur St-Igneuc, l'ensemble des secteurs destinés à l'urbanisation (zones Ua, Ub, Uy, 1AU7m, 1AU8m, 1AU9, 2AU, 1AUy, et 2AUy) est intégré.

Le reste de la commune n'est pas desservi par l'assainissement collectif. Le nombre d'habitations, la densité de l'habitat, l'éloignement par rapport aux systèmes d'assainissement collectif existants, sont tels que l'étude d'une solution de type collectif ou semi-collectif ne se justifiait pas : le coût de chaque opération serait très élevé et aucune contrainte environnementale forte n'a été remarquée.

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), un diagnostic des installations est en cours depuis août 2006.